



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°40/2023

Objet : Tournage d'un film : « L'Isle-Adam, Port d'attache intergénérationnel ».

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la ville de L'Isle-Adam, souhaite faire réaliser un tournage pour un film : « L'Isle-Adam, Port d'attache intergénérationnel », durant l'année 2023, qui sera projeté par la suite lors de la Cérémonie des Vœux du Maire.

Considérant la proposition transmise par la société EUROMOVIE, 41 rue Santiago Soulas – 95270 Asnières sur Oise, pour un montant total de 13 500 euros TTC, se décomposant en 2 règlements :

- Tranche 1 « **Préparation et Tournage** » pour un 1^{er} versement d'un montant de 6 230€ HT soit 7 476€ TTC.
- Tranche 2 « **Postproduction** » pour un montant de 5 520€ HT soit 6 024€ TTC (*solde de la facture*) à régler au moment de la livraison prévue pour décembre 2023.

DÉCIDE

- d'accepter** le devis de la société EUROMOVIE, 41 rue Santiago Soulas – 95270 Asnières sur Oise, pour le tournage d'un film : « L'Isle-Adam, Port d'attache intergénérationnel » pour un montant total de 13 500 euros TTC.

L'Isle-Adam, le 17 mars 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230317-40-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Mise en ligne le 20 mars 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr